

Compte-rendu du Conseil municipal du 21 juillet 2015

1. TAP : Création et modification de certains emplois au niveau du service Enfance jeunesse

Pour tenir compte de l'évolution du service Enfance jeunesse, un poste de rédacteur responsable du service a été créé et un poste d'agent d'animation a été supprimé.

De plus, la durée de travail de trois emplois d'agents d'animation a été modifiée pour tenir compte des interventions à assurer au sein du temps d'activités périscolaires (TAP). Ces mesures n'ont pas d'incidences financières dans la mesure où les heures supplémentaires faites par le personnel concerné au titre des TAP sont dorénavant intégrées dans la durée hebdomadaire de travail de chaque poste.

Enfin, il a été créé deux postes d'agents d'animation à titre accessoire. Ce type de poste permet à la commune de recruter des fonctionnaires qui peuvent cumuler leurs activités principales et les activités TAP, sous réserve de l'accord de leur employeur. Moyennant quoi la commune ne paie pas de charges patronales sur ce type de poste et les cotisations ouvrières sont limitées comme l'est également le temps de travail.

2. TAP : Activité Escrime

Approbation d'une nouvelle convention pour l'intervention d'un salarié de l'Association Meylan Escrime dans le cadre des TAP et ce, à compter de la prochaine rentrée.

3. Mutualisation des actions de police municipale entre les communes de Biviers, Montbonnot Saint-Martin, St Ismier et St Nazaire

Approbation d'une convention entre les quatre communes pour permettre à chaque agent de police municipale d'intervenir en binôme sur le territoire communal voisin en vue en particulier d'assurer des tâches de police de la route, de prévention sur l'insécurité routière et des patrouilles de surveillance. Sur le plan pratique, cette mise à disposition ne devrait pas dépasser 20 heures par an pour la commune de St Nazaire, ce qui permet à l'agent de police municipale d'assurer, pendant son temps de travail, une présence quasi permanente sur la commune.

4. TAP : attribution d'une subvention à l'Association l'Oiseau-Lyre

Pour ses interventions de janvier à juillet 2015 dans le cadre des activités des TAP, la commune a attribué une subvention de 440 € à cette association.

5. Désaffiliation de Grenoble Alpes Métropole (Métro) au centre de gestion de l'Isère (CDG 38)

Le Conseil municipal s'est prononcée défavorablement sur cette mesure car elle va à l'encontre du principe de mutualisation prôné aujourd'hui par l'Etat et les collectivités territoriales et risque d'accroître les charges de fonctionnement tant du CDG 38 que de la Métro, ce qui est contraire à l'intérêt public et aggraverait in fine la charge fiscale des contribuables.

Révision du PLU : la concertation

La réunion publique d'information sur la procédure de révision du PLU a eu lieu jeudi 10 septembre.

Tandis que le bureau d'études travaille avec la commission municipale, la concertation publique se poursuit :

- Un registre est ouvert en mairie, tout au long de la démarche : vous pouvez y consigner vos questions et vos remarques.
- Le premier atelier participatif sur le thème « Conserver l'esprit village : le patrimoine, les paysages » animé par le bureau d'études, est prévu **jeudi 5 novembre** de 18h à 20h en mairie salle du conseil.

Pour cet atelier, il convient de s'inscrire ; le formulaire d'inscription est disponible en mairie et sur le site www.saint-nazaire-les-eymes.fr, choisir la rubrique Actualités.

Une fois rempli, il peut être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie ou au service accueil aux heures d'ouverture de la mairie. La date limite pour les inscriptions est vendredi 16 octobre.

Nous vous rappelons les conditions :

- habiter St Nazaire, ou y travailler, ou être membre du bureau d'une association communale

- une seule inscription par famille ou entreprise ou association
- le nombre de personnes étant limité à 15, en fonction du nombre d'inscrits, il pourra être éventuellement procédé à un tirage au sort.

Les deux ateliers suivants auront pour thèmes « Lutte contre l'étalement urbain » et « Economie - agriculture et commerce » ; ils auront lieu en 2016, leur date est encore à définir.

Notez que les 2 thèmes transversaux : « Déplacements » et « Biodiversité » seront abordés lors des trois ateliers.

Le bureau d'études présentera ses résultats lors de 3 réunions publiques :

- fin 2015 : Le Diagnostic
- mi 2016 : Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- fin 2016 : Le Règlement

L'enquête publique aura lieu en mai - juin 2017.

Veronique HENOFF

Mobilisation contre la pyrale du buis

Après un hiver doux, les buis subissent actuellement une attaque virulente d'une chenille appelée Pyrale du Buis, originaire d'Asie. Ces chenilles dévorent les feuilles de buis provoquant ainsi la mort de l'arbuste.

Les services techniques communaux ont procédé à des traitements biologiques afin de préserver les plants installés aux abords de la mairie.

Afin de lutter efficacement contre ce ravageur, il est demandé également aux particuliers possédant des buis d'être vigilants, de contrôler leurs arbustes et d'éradi-

quer les chenilles dès leur apparition.

Le traitement préconisé est un traitement biologique non nocif pour les abeilles, de la marque SOLABIOL, à base de « *Bacillus thuringiensis* ». Lorsque la chenille est déjà présente, il faut faire deux traitements à 10 jours d'intervalle, puis une fois par mois entre avril et novembre.

Parfois ces traitements s'avèrent insuffisants, tant la chenille est résistante et vorace ! Il faut malheureusement **arracher les plants infestés**, et les amener en déchetterie où un container spécial est réservé à cet effet.

